

Décision

Générale

colonial

Décision n° 222 Personnel autochtone

n° 222

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
27 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont titularisés pour compter du 1^{er} janvier 1947 les fonctionnaires autochtones suivants : Roble Ouais, infirmier (3^e échelon).
Abdelkader Hoursa, infirmier (4^e échelon).